

*Pour la population, par le gendarme*

### **Appel à la vigilance !**

#### **Actes de cruauté envers les animaux et recrudescence des vols.**

Dans le Nord Meusien, deux veaux ( âgés de 22 mois et 1 jour) ont été la cible d'actes de cruauté, habituellement dirigés vers les équidés.

Si pour le moment, l'heure n'est pas à la psychose, il est envisageable que le phénomène, visant initialement les chevaux, dévie vers les bovins.

En conséquence, la gendarmerie de la Meuse, recommande la plus grande vigilance et incite à signaler tout individu, comportement ou véhicule suspects.

#### **Si vous êtes témoin :**

- ✓ Prenez le temps, **mais sans prendre de risque**, de **collecter un maximum de renseignements** (nombre de personnes, âge, tenue vestimentaire, signes distinctifs, immatriculation, couleur et marque du véhicule...);
- ✓ **N'intervenez pas directement** ;
- ✓ Et surtout de **composez immédiatement le 17 pour alerter.**



La Gendarmerie de la Meuse vous informe également, que depuis deux semaines, les vols d'outillage électroportatif et de carburants sont en recrudescence. Les exploitations agricoles, les sociétés d'horticulture et garages, sur les secteurs de Void et Vaucouleurs semblent particulièrement ciblés et de nuit.

Néanmoins, le département de Meurthe et Moselle étant également impacté, il n'est pas exclu que ce phénomène s'étende géographiquement.

#### **Mesures préventives :**

- ✓ Veillez à la **fermeture et verrouillage des portes** avant de quitter les lieux ;
- ✓ Activez vos alarmes si vous en êtes équipés et vérifiez leur bon fonctionnement ;
- ✓ Sécurisez votre outillage (local ou armoire sécurisé, enchaînement, cadenas...);
- ✓ **Recensez** les numéros de série, marque et type de vos outils (en prenant des photos) ; rendez identifiable votre matériel (tag RFID) voire traçable à distance (en optant pour un tracker GPS).

#### **Si vous êtes victime :**

- ✓ **Ne touchez à rien** et prévenez immédiatement le 17 ;
- ✓ Après les constatations des gendarmes, dressez un inventaire précis de l'outillage dérobé ;
- ✓ Déposez plainte et informez votre société d'assurance.

**Pour toute urgence composez le 17**

*(ne pas répondre à ce présent message de prévention)*